

*duite bienfaisante, nous ses sénateurs, ministres, nonces, ses conseillers au conseil-permanent, à notre arrivée pour la Diète générale convoquée par l'universal de ce sage Souverain, aïant reçu de beaucoup d'endroits du roïaume & sur-tout du grand-duché de Lithuanie des nouvelles qui ne peuvent qu'affliger des cœurs vraiment patriotiques, tant au sujet des divisions survenues dans les diétines anti-comitiales que des doubles élections qui y ont été faites tumultueusement & par violence; instruits d'ailleurs que contre la teneur de la loi rendue en 1764, quelques députés avoient été contraints par serment de ne point se conformer aux instructions de leurs districts respectifs; prévoyant enfin qu'il n'en pouvoit résulter que des circonstances pernicieuses & fatales à toute la patrie; n'aïant uniquement en vûe que la liberté & la bonne renommée de la nation, nous avons unis aujourd'hui nos cœurs sous le lien d'une confédération générale des deux nations & nous avons résolu de rester joints indivisiblement. Tels sont nos sentimens que nous ne craignons point de publier en face du ciel & de la terre.*

*1°. Nous nous confédérons pour la défense de la Foi catholique-romaine; 2°. Pour la dignité du trône & la personne du sérénissime Stanislas-Auguste Roi de Pologne & du grand-duché de Lithuanie qui nous gouverne avec bonté; 3°. Pour le maintien des loix & des libertés des deux nations, dont la durée nous est garantie par tant de traités*